

Préfecture du Morbihan
Direction de la réglementation et des libertés publiques



mise à jour le 6 octobre 2009

<u>Mairies habilitées</u>	<u>Horaires d'ouverture et de fermeture</u> consacrés à la réception des demandes de passeports biométriques	IMPORTANT Pour constituer une demande de passeport, cliquez sur l'un des liens suivant :
Allaire	du lundi au mercredi 8h00-12h00 et 13h30-17h30 le vendredi 8h00-12h00 et 13h30-17h30 le samedi (uniquement sur rdv) 9h00 à 12h00	Personnes majeures : Première demande et renouvellement
Auray	lundi 13h30-17h00 mercredi et vendredi 8h30-12h30	Personnes mineures : Première demande et renouvellement
Baud (*)	<u>Uniquement sur rdv</u> du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 le samedi 9h00 à 12h00 Fermeture le lundi en juillet et août	Délivrance en urgence
Carnac	du lundi au vendredi 9h à 12h - 13h30 à 16h30 fermé le samedi matin	Remplacement gratuit Détérioration perte ou vol
Gourin (*)	le lundi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 18h00 du mardi au vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 le samedi 8h30 à 12h00	Formalités pour se rendre à l'étranger : visa
Guémené-sur-Scorff	du lundi au vendredi 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30	Le nom sur les documents d'identité
Guer	le mardi et le jeudi 14h00-18h00	
Guidel	lundi après-midi de 13h30 à 16h30 mercredi après-midi de 13h30 à 17h00 vendredi après-midi de 13h30 à 16h30	

Hennebont	du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30
La Roche-Bernard (*)	le lundi 8h45 à 12h00 du mardi au vendredi 8h45 à 12h00 – 13h30 à 17h00
Lanester (*)	du lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h à 11h30 - 13h30 à 17h et uniquement sur rendez-vous le mercredi 8h à 12h - 13h30 à 17h30 et le samedi matin 9h à 11h45
Le Palais (*)	du lundi au mardi 8h30 à 12h00 - 13h45 à 17h00 le mercredi 8h30 à 12h00 du jeudi au vendredi 8h30 à 12h00 - 13h45 à 17h00 le samedi 9h00 à 12h00
Locminé (*)	Sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi 9h00 à 12h et 14h00 à 16h30
Lorient (*)	du lundi au vendredi 8h30 à 17h15 le samedi 9 h à 12 h
Malestroit (*)	Uniquement sur rendez-vous - par téléphone 02 97 75 11 75 du lundi au vendredi 8h30-12h00 et 14h00-17h00
Mauron (*)	du lundi au mardi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 le mercredi 9h00 à 12h00 du jeudi au vendredi 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00 le samedi 10h00 à 12h00
Muzillac	Mardi au vendredi 9h à 11h30 et 14h à 17h Lundi et samedi Uniquement sur rendez-vous 9h à 11h30 <u>mairie.muzillac.accueil@wanadoo.fr</u>

Ploemeur (*)	Uniquement sur rendez-vous - par téléphone 02 97 86 40 47 - ou par mail <u>pledu@ploemeur.net</u> le mardi 13h45 à 17h du mercredi au vendredi 8h15 à 12h et 13h45 à 17h
Ploërmel (*)	Uniquement sur rendez-vous Mardi, mercredi et jeudi 14h à 16h30 le vendredi 9h à 11h30
Plouay (*)	Sur rendez-vous mardi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 jeudi 8h30 à 12h00
Plouhinec	du lundi au mardi 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00 le mercredi 9h00 à 12h00 du jeudi au vendredi 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00 le samedi 9h00 à 12h00
Pluvigner (*)	Uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi 8h45-11h30 et 13h45 -17h00
Pontivy	Accueil dans les bureaux de la police municipale (5 rue marengo) du lundi au vendredi 08h30-11h30 et 13h30-16h00
Questembert	du lundi au vendredi 8h45 à 12h15 - 14h00 à 17h00 le samedi 9h00 à 12h00 Permanence état civil
Sarzeau	du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 le samedi 8h30 à 12h00
Vannes	du lundi au vendredi 8h15 à 12h15 - 13h15 à 17h00 le samedi 9h00 à 12h00

** Communes ne procédant pas au recueil de l'image numérisée.*

Coût en timbres fiscaux

pour information, les tarifs sont les suivants :

⇒ *Si les photos sont réalisées en mairie :*

- 89 euros à partir de 18 ans.
- 45 euros pour les mineurs de 15 à 18 ans.
- 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans.

⇒ *Si le demandeur apporte ses photos :*

- 88 euros à partir de 18 ans.
- 44 euros pour les mineurs de 15 à 18 ans.
- 19 euros pour les mineurs de moins de 15 ans.

Délais de délivrance : environ 15 jours.